

Participation citoyenne

Troisième appel à candidatures pour le renouvellement de la CCATM



Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la CCATM en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la commission en respectant :

1. une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;
2. une répartition géographique équilibrée ;
3. une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;
4. une répartition équilibrée hommes-femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et de membres de la commission.

L'acte de candidature contient :

- 1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat (le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune) ;
- 2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;
- 3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Un formulaire type à remplir peut vous être remis sur demande.



Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal dans les délais suivants :

Du 03/11/2025 au 03/12/2025 inclus.

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée à l'administration communale, Bénédicte Pecquet,
Place du Marché, 1 à 6870 Saint-Hubert
benedicte.pecquet@saint-hubert.be
061/26 09 84

LA CCATM, c'est quoi ?

CCATM = Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité

La CCATM rassemble des représentants de citoyens et des mandataires communaux.

Elle a pour mission de remettre des avis sur les projets d'urbanisme et les dossiers en lien avec l'aménagement du territoire et/ou la mobilité qui concernent la commune de Saint-Hubert.